

Procès-verbal

Le mardi 07 juillet 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 30 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame Agnès DELPECH.

Secrétaire de la séance : Monsieur Gérard LASSERRE

Présents : DELPECH Agnès, DOUMARES Patrick, TURLAIS Anne, FAURE Jonathan, LASSERRE Gérard, DELPECH Marie, HOCQUET Valerie, KLEIN Martine, LE GARREC Ivan, PALLADE Brigitte

Représentés : AUBER Franck représenté par KLEIN Martine

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance et approbation PV séance du 28 avril 2026

- Commune :

- Division et échange - Mr et Mme GYTE / Commune de Cabrerets,
- Demande de subvention ALAE Régie Services Scolaires Tour de Faure,
- Demande de subvention Secours Populaire,
- Eglise - remplacement du battant de la cloche 1,
- Achat de livres pour la bibliothèque,
- Remboursement au Foyer Rural - achat matériel cuisine salle des fêtes,
- Motion de la commune de Lalbenque à l'attention des élus locaux et de l'État pour la défense de l'école rurale et contre les fermetures de classes dans le Lot.

- Questions diverses.

Délibérations du conseil :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PV SEANCE DU 28 AVRIL 2026 (N° DE_2026_049)

Désignation secrétaire de séance :

Madame le Maire déclare la séance ouverte et demande aux Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire de séance.

Mr Gérard LASSERRE désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 28 avril 2026 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Marie DELPECH et envoyé avec la convocation au présent conseil.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE en ces termes le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette délibération.

Délibération : adoptée



DIVISION ET ECHANGE D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL - MR ET MME GYTE / COMMUNE DE CABRERETS (N° DE 2026_050)

Madame Marie DELPECH rejoint la séance à 20h38.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal : Monsieur et Madame John et Debra Gyte ont constaté qu'ils ont réalisé un bassin sur une portion du chemin rural à la suite d'une erreur d'interprétation du cadastre.

En conséquence ils proposent une régularisation dans le cadre d'un échange et division de parcelles.

Un relevé a été effectué par Monsieur Bonnet, Géomètre-Expert, le 09/09/2025 en présence des propriétaires concernés (Mr et Mme Gyte et les représentants de la commune, Mr Mousset et Mr Doumarés).

L'échange concerne la parcelle n° 72 de la section D et propose un dévoiement du chemin rural à condition que celui-ci conserve à minima sa largeur relevée en amont et aval du bâti existant soit 1,5 m.

L'impact environnemental est négligeable car la parcelle est classée en zone urbaine.

A noter que l'ensemble des frais inhérents à cet échange incombent aux demandeurs.

Mme le Maire présente à l'assemblée les documents établis par le géomètre expert Monsieur BONNET qui sont annexés à la présente délibération.

Afin d'informer précisément le public, ce dossier comprenant un plan de situation, un extrait du plan cadastral avec modifications et un plan de division a été mis à disposition du public durant un mois (du 5 janvier 2026 au 5 février 2026).

La procédure ayant été respectée et le registre ne comportant pas d'observation, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider cet échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'échange,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet échange,
- Dit que tous les frais inhérents à cet échange (géomètre, notaire et taxes...) seront supportés par Mr et Mme GYTE.

Délibération : adoptée

DEMANDE DE SUBVENTION ALAE REGIE SERVICES SCOLAIRES TOUR DE FAURE (N° DE 2026_051)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association "Graines d'Avenir de l'ALAE".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'attribuer à l'association la somme de 100 euros.

Délibération : adoptée

DEMANDE DE SUBVENTION SECOURS POPULAIRE (N° DE 2026_052)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande de subvention 2026 du Secours Populaire.

Madame le Maire précise que sur le budget 2026, toutes les subventions sont attribuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas attribuer pour l'année 2026 une subvention au Secours Populaire,

- de demander au Secours Populaire de renouveler la demande pour 2027, avant le vote du budget.

Délibération : adoptée

EGLISE - REMPLACEMENT DU BATTANT DE LA CLOCHE 1 (N° DE 2026_053)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SAS Honoré qui suite au contrôle du 28 mai dernier, nous informe qu'il est nécessaire de remplacer le battant de la cloche 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de valider le devis de l'entreprise SAS Honoré.
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

Délibération : adoptée

ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE (N° DE 2026_054)

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de la présidente du Foyer Rural, Mme Janick SOULT.

Depuis 2 ans, la bibliothèque bénéficie d'un euro par habitant pour l'achat de nouveaux livres destinés à enrichir le fonds.

Les livres achetés sont réservés pendant 3 mois aux seuls lecteurs de Cabrerets, et ensuite sont disponibles à réservation par l'ensemble des lecteurs des autres bibliothèques du réseau auquel la bibliothèque appartient.

Les autres bibliothèques du réseau bénéficient elles aussi d'un budget de fonctionnement suivant le même processus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de verser 1€ / habitants soit une aide de 220 € pour l'achat de nouveaux livres,
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

Délibération : adoptée

REMBOURSEMENT FOYER RURAL - ACHAT MATERIEL CUISINE SALLE DES FETES (N° DE 2026_055)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les factures de fournitures pour la cuisine de la Salle des Fêtes achetées par le Foyer Rural.

Le montant total des achats : 785.17 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de procéder au remboursement des achats effectués par le Foyer Rural pour un montant total de 785.17 euros,
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

Délibération : adoptée

MOTION DE LA COMMUNE DE LALBENQUE A L'ATTENTION DES ELUS LOCAUX ET DE L'ETAT POUR LA DEFENSE DE L'ECOLE RURALE ET CONTRE LA FERMETURE DES CLASSES DANS LE LOT (N° DE 2026_056)

Mme la Maire présente au Conseil Municipal :

VU le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1948, en son alinéa 13 (dont la portée constitutionnelle a été affirmée par la jurisprudence), qui affirme que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant [...] à l'instruction* »,

VU le Code de l'éducation, et notamment son article L111, qui dispose que « *l'éducation est la première priorité nationale* » et que « *le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants, [qu'il] contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative, [qu'il] reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser, [qu'il] veille à la scolarisation*



inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction » ,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 en son alinéa 4, qui autorise le conseil municipal à traiter de délibérations, y compris non décisives, sur toute affaire de la commune,

CONSIDÉRANT que l'école de la République est un service public fondamental, garant de l'égalité des chances, de la cohésion sociale et de la vitalité de nos territoires,

CONSIDÉRANT que les annonces relatives à la carte scolaire 2026 dans le département du Lot font état de suppressions de classes dans plusieurs communes rurales, parmi lesquelles Lalbenque, suscitant une vive inquiétude des familles, des élus, des équipes éducatives et des habitants,

CONSIDÉRANT que l'école rurale ne peut être évaluée à la seule lumière d'une logique comptable, mais qu'elle constitue un investissement d'avenir pour l'aménagement équilibré du territoire, l'attractivité résidentielle, le maintien des services publics de proximité et la qualité des apprentissages,

CONSIDÉRANT que les fermetures de classes entraînent une dégradation concrète des conditions d'enseignement, une augmentation des effectifs par classe, une diminution de l'accompagnement individualisé des élèves, et fragilisent durablement la vie de nos communes,

CONSIDÉRANT que la défense de l'école rurale dépasse les intérêts particuliers de chaque commune et relève d'un enjeu départemental de solidarité territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'affirmer son opposition à toute fermeture de classe dans les écoles rurales du Lot ;

De rappeler que l'école rurale est une chance pour nos enfants, pour les familles et pour l'avenir de nos communes, et qu'elle permet un cadre d'apprentissage à taille humaine, un lien de proximité entre les acteurs éducatifs et les familles, ainsi qu'une présence publique indispensable à l'équilibre de la vie locale ;

De demander à la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), à Madame la Préfète du Lot, à Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse et au ministère de l'Éducation nationale de renoncer aux fermetures de classes envisagées dans le département du Lot ;

De demander que les décisions en matière de carte scolaire prennent pleinement en compte les réalités rurales : éloignement géographique, démographie locale, attractivité des communes, besoins des familles, accueil des jeunes enfants, inclusion scolaire et qualité pédagogique ;

D'appeler l'ensemble des maires et conseils municipaux du Lot à adopter cette motion, afin d'exprimer une position commune et unanime en faveur du maintien des classes et de la défense de l'école rurale ;

D'adresser la présente motion :

à Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Lot

à Madame la Préfète du Lot ;

à Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse ;

aux parlementaires du Lot ;

à l'Association des maires du Lot (AMF 46).

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

☐ **Information :**

- Patricia GOUAT vient en complément 4 heures par semaine à la mairie pour aider Corinne LECOQ.

- Contrat de Juliette CARLIN : juillet et août 7 heures par semaine du lundi au dimanche pour le nettoyage des toilettes de la plage.

☐ **Pech Merle : valeur parcelle OF742 (parking Grotte de Pech Merle), avis de valeur par agence immobilière.**

Madame le Maire présent le courrier de Monsieur THERON. Une estimation a été réalisée par une agence indépendante (la valeur de l'emprise est comprise entre 5 500 € et 6 700 €).

Un courrier va être envoyé au propriétaire pour faire une proposition d'achat à 20 000 €.

☐ **Chiens en laisse :**

Un arrêté va être pris.

SIFA : Il est possible d'acheter un lecteur à puces par la mairie – accès aux fichier national gratuit pour les communes.

☐ **Désignation référent Natura 2000 :**

Marie DELPECH est désignée référente.

☐ **Mairie de Lauzès : prévision réouverture MAM.**

Le Conseil Municipal souhaite diffuser cette information (Brigitte PALLANDE, Anne TURLAIS et Ivan LE GARREC).

☐ **SACEM**

La mairie prend en charge la cotisation 2026 coût : 153 €

☐ **Accès chemin Mr Daniel JAY : deux devis.**

Un avis favorable de l'ensemble du Conseil Municipal – à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

☐ **PCS**

Agnès DELPECH, Patrick DOUMARES, Anne TURLAIS, Jonathan FAURE et Franck AUBER vont se réunir jeudi 16 juillet à 15h00 en mairie pour travailler sur la mise à jour du PCS.

☐ **Les Jardins du Padre : projet de courrier pour Mr PIERRE Frédéric.**

Un courrier en recommandé avec accusé de réception va être envoyé à Mr PIERRE Frédéric – demande de travaux à déposer pour la terrasse.

☐ **Bols d'Air, saison culturelle 2026-2027 : représentation novembre 2027 à Cabrerets :**

Date : vendredi 27 novembre 2027 à 20h30.

☐ **Commission restauration collective**

Agnès TURLAIS prend en charge le dossier. Gérald LASSERRE sera suppléant.

☐ **Repas des chasseurs 18 juillet 2026 :**

En raison de la canicule le repas est annulé

☐ **Débroussaillage terrain Mme DELSOL :**

Nous allons lui transmettre les numéros des entrepreneurs pour effectuer les travaux : Brigitte PALLADE prend en charge le dossier.

☐ **Courrier de l'association ARCADIA : projet de tiers lieu social et culturel :**

Ivan LE GARREC prend en charge le dossier (contact afin d'organiser une rencontre).

☐ **Fondation du Patrimoine :**

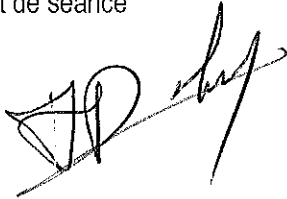
La commune va adhérer à l'association : 100 €.



- ☐ **Camion de pizza : demande d'installation sur la commune (projet en cours) :**
Jonathan FAURE prend en charge le dossier.
- ☐ **Mail Louise TOURTELOTTE : recherche hébergement gratuit le 27 juillet 2026 (4 personnes) :**
Le terrain derrière la bibliothèque est proposé.
- ☐ **Mail groupe de scouts : recherche hébergement gratuit le 13 juillet :**
Le terrain derrière la bibliothèque est proposé.
- ☐ **Maison LABROUSSE :**
Proposition d'achat – à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant expiré, la séance est levée à

Madame Agnès DELPECH
Président de séance



Monsieur Gérald LASSERRE
Secrétaire de séance

